



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA
CORRÈZE (19)
SEPER / unité risques

PPRI du bassin de Brive la Gaillarde
Cartographie du zonage

Commune de Malemort

Echelle : 1 / 5000

Mai 2018

N° 8 31 1109

Vu pour être annexé
à l'avis arrêté en date de
ce jour:
TULLE, le 29 JAN. 2019
Le Préfet,

F. VEAU
Frédéric VEAU

COPIE

ARTELIA

Agence de Bordeaux
Rue Sarrasin - Bâtiment 1 - 40 Avenue des Galeries - CS 70800 - 33067 Le Haillan Cedex - France
Tél : 05 56 61 61 00 - Fax : 05 56 61 61 01 - www.artelia.com

Légende

— Limite de zone inondable
— Limite du centre urbain

Zonage

— Limite de la bande de précaution
— Zone rouge (zone d'inconstructibilité)
— Zone violette (zone de maîtrise stricte de l'urbanisation)
— Zone bleue (zone constructible avec prescriptions)
— Secteurs particuliers
— Lignes d'isocotes (m NGF)

250 0 250 500 750 1000 m

